

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq mars à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane-Mr COLLET Florian-Mr LHUILLIER Jean-BAUM Eric- Mr DUBOIS Gilles- Mr LEONARD Jean-luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
Mr SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr COLLET Mickaël

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :11

Nombre de votants : 13

date convocation : 18 mars 2022

date affichage : 28 mars 2022

Secrétaire de séance : MME GRECO Valérie

Affaire n°01 du 25/03/2022

Compte de gestion 2021du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité,

Le compte de gestion 2021du budget principal de la commune dressé par les Trésoriers ayant exercé au cours de l'année 2021 soit Mr MARQUIS à la Trésorerie de Haroué Vézelize et Mme BERNIZ à la trésorerie de Vandoeuvre-Les-Nancy.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28 mars 2022

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq mars à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane-Mr COLLET Florian-Mr LHUILLIER Jean-BAUM Eric- Mr DUBOIS Gilles- Mr LEONARD Jean-luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
Mr SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr COLLET Mickaël

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 18 mars 2022

Conseillers présents : 11

date affichage : 28 mars 2022

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : MME GRECO Valérie

Affaire n°02 du 25/03/2022

Vote du compte administratif 2021 du budget principal de la commune

Monsieur Alain GODEY, 1^{ème} adjoint donne lecture du compte administratif 2021 du budget principal de la commune, dressé par Madame BRETON Clara, Maire, qui se résume comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 393 835.21 euros
- Recettes de fonctionnement : 485 788.36 euros
- Dépenses d'investissement : 70 446.40 euros
- Recettes d'investissement : 121 840.14 euros

Report de fonctionnement 2020 : 292 197.00 euros

Report d'investissement 2020 : 72 152.01 euros

Soit un excédent global de fonctionnement de 384 150.15 euros

Soit un excédent global d'investissement de 123 545.75 euros

Madame Clara BRETON, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vote et approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la commune dressé par Madame Clara BRETON, Maire.
-

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28 mars 2022

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq mars à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane-Mr COLLET Florian-Mr LHUILLIER Jean-BAUM Eric- Mr DUBOIS Gilles- Mr LEONARD Jean-luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
Mr SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr COLLET Mickaël

Conseillers en exercice : 14

date convocation : 18 mars 2022

Conseillers présents : 11

date affichage : 28 mars 2022

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MME GRECO Valérie

Affaire n°03 du 25/03/2022

Affectation du résultat du budget principal de la commune 2021

Le Conseil Municipal , après avoir approuvé le compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 91 953.15 euros
- Un excédent reporté de : 292 197.00 euros
- Soit un excédent cumulé de 384 150.15 euros

- un excédent d'investissement de 51 393.74 euros
- Un excédent reporté de 72 152.01 euros
- Soit un excédent cumulé de 123 545.75 euros

Décide à l'unanimité,

D'affecter le résultat comme suit :

C/002 : résultat reporté en fonctionnement 384 150.15 euros

C/001 : résultat reporté en investissement 123 545.75 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28 mars 2022

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq mars à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane- COLLET Florian-LHUILLIER Jean-BAUM Eric-DUBOIS Gilles- LEONARD Jean-luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
Mr SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr COLLET Mickaël

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

date convocation : 18 mars 2022

date affichage : 28 mars 2022

Secrétaire de séance : MME GRECO Valérie

Affaire n°04 du 25/03/2022

Vote des taxes locales 2022

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Le conseil municipal décide à la majorité (11 voix Pour et 2 Contre)

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TAXES	TAUX 2021	AUGMENTATION	TAUX 2022
TFPB	26.79 %	0	26.79 %
TFPNB	17.75 %	0	17.75 %
CFE	19.56 %	0	19.56 %

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28 mars 2022

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq mars à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- FRANCOIS Stéphane- COLLET Florian-LHUIILLIER Jean-BAUM Eric-DUBOIS Gilles- LEONARD Jean-luc

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
Mr SALGUEIRO Victor (procuration à Mr DUBOIS Gilles)

Absent : Mr COLLET Mickaël

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :11

Nombre de votants : 13

date convocation : 18 mars 2022

date affichage : 28 mars 2022

Secrétaire de séance : MME GRECO Valérie

Affaire n°05 du 25/03/2022

Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*approuve et vote le budget primitif 2022 de la commune (avec reports 2021) comme suit :

*dépenses et recettes de fonctionnement : 812 832.15 euros

*dépenses et recettes d'investissement : 265 545.75 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28 mars 2022

Madame le Maire, Clara BRETON


